

Intervention parlementaire. Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention: 016-2018
Type d'intervention: Motion
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2018.RRGR.45

Déposée le: 24.01.2018

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Imboden (Bern, Les Verts) (porte-parole)
Grivel (Biel/Bienne, PLR)
Gullotti (Tramelan, PS)
von Wattenwyl (Tramelan, Les Verts)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Non
Urgence accordée:

N° d'ACE: 664/2018 du 6 juin 2018
Direction: Chancellerie d'Etat
Classification: –
Proposition du Conseil-exécutif: **Adoption sous forme de postulat**



Honneur à Charles-Albert Gobat, Bernois prix Nobel de la paix

Le Conseil-exécutif est chargé de rendre visible de manière adéquate les activités et l'importance de Charles-Albert Gobat, politicien bernois et prix Nobel de la paix, dans le parlement du canton de Berne.

Développement :

Le 11 novembre 1918, l'armistice, signé à Compiègne, marque la fin de la Première Guerre mondiale. Le membre du gouvernement bernois, conseiller national et conseiller aux Etats Charles Albert Gobat avait tenté en vain d'empêcher cette tragédie mondiale. Lui et le Genevois Elie Ducommun se sont vu décerner le prix Nobel de la paix en 1902 pour leur engagement. Le seul prix Nobel de la paix bernois est hélas largement tombé dans l'oubli.

Jusqu'à la fin du 19^e siècle, Berne, siège du Bureau international de la paix et de l'Union interparlementaire, était le centre du mouvement pacifiste. Alors que ces deux organisations ont déplacé leur siège à Genève, différentes organisations de la société civile, comme Swisspeace (Fonda-

tion suisse pour la paix) ou FriedensFrauen ont, elles, leur siège à Berne. Avant la Première Guerre mondiale, Charles-Albert Gobat était au centre du mouvement international pour la paix. Il fut directeur de l'instruction publique du canton de Berne pendant 30 ans, conseiller national et conseiller aux Etats, et fut actif au sein de l'Union interparlementaire. Son objectif était de mettre en place un traité de paix entre l'Allemagne et la France, peu avant le début de la Première Guerre mondiale.

A l'inverse de Theodor Kocher, le deuxième prix Nobel bernois reste un inconnu pour la majorité. Seule sa ville natale, Tramelan, perpétue son souvenir. On y prépare actuellement une fondation pour la paix. C'est pourquoi il est grand temps que le canton de Berne présente sa vie et son œuvre au grand public, afin de montrer que les gens du monde entier peuvent s'engager en faveur de la paix et de l'humanité.

Réponse du Conseil-exécutif

Lorsque le prix Nobel de la paix est décerné en 1902 à Elie Ducommun, secrétaire honoraire du Bureau international de la paix à Berne, et à Albert Gobat, secrétaire général de l'Union interparlementaire, cette cérémonie n'a lieu que pour la deuxième fois. Elle se déroule à Berne le 10 décembre, jour du décès d'Alfred Nobel. Le Genevois Elie Ducommun est alors secrétaire général de la Compagnie du Jura-Simplon (il est chargé de la dissolution de la compagnie, étatisée et intégrée aux CFF) et le Jurassien bernois Albert Gobat est conseiller d'Etat et directeur de l'instruction publique du canton de Berne depuis 1882. Les deux hommes entretiennent une amitié de longue date. C'est Ducommun qui introduit Gobat au pacifisme au début des années 1890. Après le décès d'Elie Ducommun, fin 1906, Gobat prend la direction du Bureau international de la paix, organisation qui recevra à son tour le prix Nobel de la paix en 1910.

Charles-Albert Gobat, bourgeois de Crémines, naît le 21 mai 1843 dans le presbytère de Tramelan-Dessus. Il est l'aîné des huit enfants de Philibert et Caroline Gobat-de la Reussille. A l'âge de douze ans, il déménage à Sissach avec sa famille. Il étudie le droit et s'installe en 1868 à Delémont, où il reprend un cabinet d'avocats. Il démarre sa carrière politique en tant que membre du PRD dans la commission scolaire locale.

En mai 1882, il est élu député du district de Courtelary au Grand Conseil. A peine trois mois plus tard, en juillet de la même année, le Grand Conseil le nomme conseiller d'Etat. Personnage charismatique doté d'une grande assurance, il dirigera pendant 24 ans le Département de l'instruction publique. Il marquera notamment de son empreinte l'élaboration de la nouvelle loi sur l'école primaire, adoptée en 1894, et s'engagera activement en faveur du développement et de l'extension de l'Université de Berne. Le nouveau bâtiment principal sera érigé au cours de son mandat et il aura même l'occasion de l'inaugurer en 1903 en tant que président du Conseil-exécutif. Entre 1906 et 1912, il dirige enfin le Département de l'intérieur, où il se consacre principalement à la lutte contre l'alcoolisme, alors très répandu dans la Suisse entière. Pour être mieux compris des Bernois, il parle souvent l'allemand, mais il gardera toute sa vie un lien très fort avec son lieu de naissance, dans le Jura bernois, et continuera de se rendre régulièrement à Tramelan alors qu'il est conseiller d'Etat.

Parallèlement à son mandat au Conseil-exécutif du canton de Berne, Albert Gobat siégera au Conseil des Etats de 1884 à 1890 puis au Conseil national de 1890 à sa mort, en mars 1914. Dans ce cadre, il participera notamment activement aux travaux d'élaboration du Code civil suisse, achevé en 1907.

En dépit de son énorme engagement politique à l'échelle cantonale et nationale, Albert Gobat trouve le temps de s'investir au profit de la paix internationale. Ainsi, en 1892, il organise à Berne la 4^e Conférence interparlementaire, consacrée à la paix et à l'arbitrage. Suite à cela, il dirigera l'Union interparlementaire jusqu'en 1909 en tant que premier secrétaire général (honoraire). Après le décès de son vieil ami Elie Ducommun, en 1906, il prend également la tête du Bureau international de la paix, qui siège alors à Berne. De 1911 à sa mort, il sera directeur de cette organisation et participera entre autres aux congrès sur la paix dans le monde organisés dans le contexte du premier avant-guerre. Albert Gobat décède le 16 mars 1914 à Berne, frappé par une attaque cérébrale pendant une séance de la Commission du Bureau international de la paix. Il était en train de présenter ses propositions pour la convocation d'une troisième Conférence de La Haye. Avec sa disparition, le canton de Berne perd un politicien charismatique qui, jusqu'à un âge avancé, aura défendu ses convictions avec altruisme, droiture et un engagement sans borne.

Dans ce contexte, le Conseil-exécutif prend position comme suit sur la demande formulée dans la motion :

Le Conseil-exécutif partage l'avis des motionnaires sur le fait que Charles-Albert Gobat est un personnage bernois très important et qu'il est regrettable qu'il soit tombé dans l'oubli. Contrairement à Henry Dunant, deuxième Suisse ayant reçu le prix Nobel de la paix, qui jouit d'une grande renommée, Gobat est pratiquement inconnu à Berne (et en Suisse). Par conséquent, le Conseil-exécutif juge pertinent d'attirer l'attention du public sur Albert Gobat à l'Hôtel du gouvernement de Berne, par exemple au moyen d'une plaque en bronze. Lors des visites guidées de l'Hôtel du gouvernement, il serait ainsi possible de mettre en avant ce grand homme et de contribuer à sa notoriété sur le lieu même de son activité politique.

Le Conseil-exécutif propose néanmoins d'adopter la motion sous la forme atténuée du postulat, et ce pour les raisons suivantes. Certains éléments doivent être clarifiés au préalable auprès de différents services, notamment le Service des monuments historiques de la Ville de Berne, qui doit autoriser toutes les modifications apportées au bâtiment de l'Hôtel du gouvernement (à l'intérieur comme à l'extérieur). De plus, il convient de définir des critères de conformité pour les éventuelles futures demandes visant à installer une plaque commémorative. Le Conseil-exécutif souhaite enfin tenir compte du fait qu'une intervention destinée à faire connaître Charles Albert Gobat est également en suspens dans la Ville de Berne et que, indépendamment de cela, des préparations sont en cours à Tramelan afin de créer une fondation pour la paix qui honorera Gobat. Le Conseil-exécutif estime important que les différents efforts de reconnaissance du prix Nobel de la paix bernois soient coordonnés et qu'un ensemble harmonieux s'en dégage.

Destinataire

- Grand Conseil